

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite au projet de révision du PLU de Colombier le Vieux, concernant la création ou aménagement en placette de stationnement à l'entrée du village des parcelles 14 15 16 (ER5) ; en tant que propriétaire de la parcelle AE16, nous nous opposons à ce projet d'aménagement.

Depuis janvier, nous avons engagé avec mon notaire la vente de cette parcelle à Mr Bouvet pour une utilisation privée et professionnelle pour la pérennité de son activité commerciale.

Et d'autre part, Je porte à votre connaissance qu'il existe une certitude de passage entre les parcelles AE35-AE17-AE16.

Je vous prie bien vouloir prendre en considération ma requête.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A Colombier le Vieux – 30 mars 2022

Mr Pleyne Bruno /

